

Covid-19 et vaccination des personnes diabétiques : informez-vous

Depuis le 18 janvier, la vaccination est ouverte à toutes les personnes de plus de 75 ans ainsi que celles ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement, au-delà du critère de l'âge.

A ce jour, les personnes particulièrement vulnérables à la Covid-19 concernées sont les suivantes :

- atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantées d'organes solides
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- atteintes de polypathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- atteintes de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)
- atteintes de trisomie 21.

Tous les détails sur le communiqué de presse du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/le-gouvernement-ouvre-la-vaccination-aux-patients-vulnerables>

Ainsi, sur la base de cette liste, une personne diabétique également atteinte d'une autre insuffisance rentrerait dans la catégorie des publics atteints de polypathologies chroniques et devrait donc pouvoir être vaccinée en cette phase 2, ouverte depuis le 18 janvier 2021.

Dans tous les cas, avant de se faire vacciner, il convient de prendre rendez-vous avec son médecin traitant afin qu'il évalue la situation médicale personnelle du patient. En cas d'antécédents d'allergie sévère, il est important d'en parler avec un allergologue ou a minima avec son médecin généraliste ou traitant.

Comment prendre rendez-vous ?

La prise de rendez-vous peut s'effectuer :

- en ligne sur www.sante.fr dans le centre de son choix ;
- par téléphone, en appelant le numéro vert 0800 009 110 ouvert 7 jours sur 7 de 6h à 22h qui oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi.

Pour plus d'informations sur les centres de vaccination actuellement ouverts : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14592?xtor=EPR-100>

Comment signaler des effets indésirables ?

Concernant la procédure de signalement des effets secondaires ou « indésirables », l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a publié un guide à destination des personnes vaccinées indiquant la marche à suivre.

Pour informer les autorités de santé d'éventuels effets indésirables et afin qu'elles puissent prendre les

mesures nécessaires : il convient de remplir directement le formulaire de signalement des événements sanitaires indésirables disponible en ligne sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Les professionnels de santé peuvent effectuer cette déclaration pour les patients, en cas de besoin.

Ce guide, est consultable ici :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_patients_declaration_ei.pdf

Les contre-indications à la vaccination contre la Covid-19

En l'état actuel des connaissances scientifiques, la Fédération Française des Diabétiques est favorable à la vaccination contre la Covid-19 des personnes diabétiques.

Des études plus approfondies sont en cours pour analyser l'impact du vaccin sur les personnes diabétiques, mais il n'y a pas, à date, de contre-indication spécifique et propre au diabète. Les seules contre-indications connues sont celles relatives aux allergies, et c'est pour cette raison que nous invitons les patients ayant des allergies importantes à aborder la question avec leur médecin traitant, médecin généraliste ou encore allergologue.

Nous vous précisons également qu'il est important, même après avoir été vacciné, de continuer à respecter les gestes barrières. En effet, l'effet protecteur du vaccin n'est pas immédiat et il faut dès lors continuer à se protéger.

Des questions sur les vaccins ?

Pour trouver des réponses aux questions que vous vous posez, nous vous invitons également à vous rendre sur le site de la Société Française de Pharmacologie et de Thérapeutique afin de consulter leur Foire Aux Questions qui présente de façon simple et didactique les différents aspects concernant les vaccins en général et en particulier les vaccins contre la Covid-19 : <https://sfpt-fr.org/faq-vaccins>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Aussi, la Fédération a rédigé plusieurs articles sur le sujet consultables directement sur notre site internet :

- <https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/covid-19-et-vaccination-ce-que-nous-savons-au-12-01-20>
- <https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/covid-19-et-vaccination-ce-que-nous-savons-au-22-12-20>
- <https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/covid-19-et-vaccination-ce-que-nous-savons-au-11-12-20>

Vous pouvez également voir en replay [le webinaire de France Assos Santé sur le thème « Ces vaccins qui vont nous changer la vie - Qu'en sait-on le 21 janvier ? Qui sont-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Quels effets ? » du 21/01/2021](#)

Crédit photo : Adobe Stock